

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARRÉGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : OPH 13 Habitat : aide à l'acquisition en VEFA de 43 logements locatifs sociaux à Cabannes et Lambesc.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'Office Public de l'Habitat (OPH) 13 Habitat une subvention globale de 888.943 € selon le détail suivant :
 - 487.331 € pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux route de Noves à Cabannes, pour un coût prévisionnel TTC de 3 248 871 €(TVA à 5,5%) ;
 - 401.612 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux chemin des Oullières à Lambesc, pour un budget prévisionnel TTC de 2 677 417 €(TVA à 10%) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 9 logements à Cabannes et 6 logements à Lambesc ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Monsieur ROYER PERREAUT ne prend pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

